

LORIENT
DU 11 AU 13
OCTOBRE
2023

CONGRÈS

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES LITTORAUX

DOSSIER DE PRESSE

**FRANCE
LITTORALE
2100**

LES ÉLUS EN PREMIÈRE LIGNE



SOMMAIRE

01. Sommaire

02. Le mot du président et du maire

03. Cinq bonnes raisons de participer au congrès

04. Programme

05. Modalités pratiques

06. Présentation de l'A.N.E.L.

07. La France littorale en quelques chiffres

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nos littoraux sont bien plus que de simples étendues de sable et de mer; ils sont les témoins vivants de notre patrimoine, de notre économie et, de plus en plus, du changement climatique qui façonne notre avenir. À l'aube de cette 42ème édition du congrès de l'A.N.E.L., j'insiste sur la nécessité pour nous, élus de première ligne, de voir au-delà des horizons immédiats.

Qu'il s'agisse des projets innovants d'envergure nationale, ou bien des expérimentations locales, chaque action compte.

Nos décisions d'aujourd'hui seront les vagues qui façonneront les côtes de demain.

À travers ce congrès, visons non seulement à préserver, mais à enrichir le littoral pour les générations futures. Rejoignez-nous dans cette navigation vers un avenir plus durable et plus vivable.



Yannick Moreau
Président de l'A.N.E.L.
Maire des Sables d'Olonne

LE MOT DU MAIRE

Je suis particulièrement heureux d'accueillir à Lorient cette nouvelle édition du congrès de l'Association Nationale des Elus des Littoraux (A.N.E.L.).

Lorient est communément nommée « ville aux 6 ports ». Elle est le témoignage de l'omniprésence de la mer et des ports dans le développement de la cité et aujourd'hui de l'agglomération. Terre d'excellences maritimes, Lorient Agglomération porte une ambition maritime forte et la volonté de réinventer ses activités portuaires traditionnelles en les adaptant pour répondre aux défis environnementaux, énergétiques et numériques.

Ce congrès de l'A.N.E.L. est l'occasion idéale pour partager des sujets communs (énergies marines renouvelables, décarbonation des navires, gestion du trait de côte, tourisme, etc.) liées à la maritimité de nos territoires et porter la conviction que la mer est notre avenir !

Degemer mat en Oriant !
Bienvenue à Lorient !



Fabrice LOHER
Maire de Lorient
Président de Lorient
Agglomération

5 BONNES RAISONS DE PARTICIPER AU CONGRÈS

1

Lorient, vitrine des défis que doit relever la France littorale et maritime

Lorient, la « ville aux six ports », est profondément ancrée dans la Bretagne, une région maritime emblématique. Cette terre de marins, bercée par les légendes et les chants de la mer, a toujours été le témoin des va-et-vient des bateaux et des histoires de pêcheurs. **La Bretagne, avec ses côtes sauvages et ses traditions séculaires, est le cœur battant de la France maritime.** C'est dans cette région que l'A.N.E.L. est particulièrement fière de faire escale, reconnaissant la richesse et la diversité de son patrimoine maritime.

Lorient se positionne comme le symbole vivant des enjeux maritimes et littoraux de la France. Son histoire riche et son identité forte, imprégnées de l'esprit breton, en font le lieu idéal pour accueillir le congrès 2023 de l'A.N.E.L. Lorient est le berceau de l'arsenal de la Marine, témoignant de son rôle central dans la défense et la stratégie maritime nationale. Aujourd'hui, la ville est également reconnue pour le site industriel de Naval Group. Mais Lorient ne se limite pas à son passé glorieux. Elle continue de briller grâce au port de Keroman, qui se distingue en abritant la première criée du pays et en étant le deuxième port de pêche français en termes de tonnage.

Au-delà de ces atouts historiques et économiques, **Lorient s'affirme comme un territoire d'innovation et d'engagement écologique.** La ville est devenue une référence européenne en matière de décarbonation des infrastructures portuaires.

En accueillant le congrès de l'A.N.E.L., **Lorient démontre une fois de plus sa capacité à être à la croisée des chemins entre tradition et innovation.** La ville, département du Morbihan et la région Bretagne sont non seulement des reflets des défis que la France littorale et maritime doit relever, mais aussi des **exemples inspirants de la manière dont ces défis peuvent être transformés en opportunités.**

2

Face à l'urgence, l'heure de vérité est arrivée pour le Gouvernement

L'érosion côtière en France n'est plus un simple sujet de conversation locale, elle est une réalité alarmante exacerbée par des données récentes indiquant que près de 20 % des côtes métropolitaines et ultramarines sont menacées.

Au niveau national, le territoire a perdu environ 30 km² de terre au cours des cinquante dernières années. Les projections du GIEC nous rappellent que l'élévation du niveau de la mer pourrait atteindre un mètre d'ici 2100 si aucune action majeure n'est entreprise.

Le littoral est à la croisée des impacts du changement climatique, des évolutions socio-économiques et des pressions anthropiques. Face à ces différentes crises, de nombreuses questions demeurent : Comment adapter le régime d'assurance des catastrophes naturelles ? Comment le Gouvernement compte-t-il protéger les élus locaux face aux risques contentieux ? La dissociation artificielle entre les risques d'érosion et de submersion peut-elle être dépassée au profit d'un régime juridique unifié ? Comment le Gouvernement envisage-t-il de co-financer les opérations de protection de nos villes côtières et de recomposition spatiale ? Un fonds de solidarité nationale verra-t-il le jour dans le PLF 2025 ? Quels seront les travaux interdits, encouragés ou financés ?

En parallèle de cette crise environnementale, nous assistons à une concentration croissante des activités et des populations sur les côtes. Alors que les communes littorales accueillent déjà plus de 8 millions de résidents à l'année, les prévisions démographiques annoncent une hausse de 14 % de la population des départements littoraux d'ici 2050. Cette littoralisation accrue ajoute une pression considérable sur un marché immobilier déjà asphyxié, aggravant la problématique de l'équilibre entre habitat permanent et habitat touristique.

Face à cette attrition de logements, le Gouvernement a récemment lancé un plan intégrant 14 mesures destinées à lutter contre la réduction des logements permanents dans ces zones littorales « tendues ». Toutefois, seulement 5 de ces mesures semblent apporter des solutions réellement novatrices. Face à la montée des tensions sociales, **les mesures de rééquilibrage annoncées en juillet dernier pour réguler les meublés de tourisme et rééquilibrer l'habitat littoral seront-elles intégrées dans le PLF 2024 ?**

Deux ans après la promulgation de la loi Climat et Résilience, le temps est aussi venu de dresser un premier bilan des outils de maîtrise foncière créés par le législateur, dont l'efficacité reste parfois à prouver. Dans ce contexte, les travaux du Comité national du trait de côte (C.N.T.C.), lancé en mars 2023, seront tout particulièrement au centre des attentions.

Le congrès de l'A.N.E.L. intervient également pendant la phase finale de révision de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (S.N.M.L.), qui orientera l'ensemble des politiques maritimes et littorales jusqu'en 2029. Forts du retour d'expérience de la S.N.M.L. précédente, les élus littoraux auront à cœur d'insister sur les enjeux d'articulation entre les futurs documents stratégiques de façade (D.S.F.) et les documents de planification déjà en vigueur dans leurs collectivités (SRADDET, SAR, PADDUC, SCOT, PLUi). Quels critères le Gouvernement souhaite-t-il prendre en compte pour identifier les zones d'implantation des futurs parcs éoliens en mer ? Quand les cartes seront-elles posées sur les tables de la concertation ? Comment faciliter la cohabitation avec les pêcheurs ? Les modalités de partage territorial de la valeur restent également à trancher dans le cadre du prochain PLF : faut-il revoir la répartition de l'IFER entre les collectivités bénéficiaires ? Qui bénéficiera de l'affectation de la taxe éolienne en ZEE ?

Ces deux journées d'études permettront aussi d'interpeller le Gouvernement sur des questions d'actualité, à commencer par celle des pollutions littorales : les plaintes déposées par les collectivités concernées par l'échouage de "larmes de sirène" ont-elles permis d'identifier les responsables de ces pollutions ? Où en sont les négociations internationales menées à initiative de la France pour réguler le transport des micro-plastiques ? Par ailleurs, puisque 80 % des pollutions littorales sont d'origine terrestre, se pose la question de la réduction à la source : comment limiter les macrodéchets terrestres ?



C'est le grand rendez-vous annuel des décideurs de la France littorale et maritime

Ce rassemblement est un point de convergence pour les principaux acteurs des zones littorales. Tous les grands spécialistes et décideurs du monde littoral seront à Lorient les 12 et 13 octobre prochains.

Cette édition sera d'abord marquée par la présence de plusieurs ministres : outre **Hervé Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la Mer**, l'A.N.E.L. aura l'honneur de recevoir **Sarah El Hairy, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité**, ainsi qu'**Agnès Firmin Le Bodo, Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé**.

Par ailleurs, avec la participation d'experts scientifiques (C.N.R.S., Ifremer, U.B.O...), d'élus métropolitains et ultra-marins, de représentants de l'Etat, tel que le **Préfet maritime** et le **Préfet de région**, d'étudiants, de professionnels du tourisme et d'opérateurs de l'Etat (Cerema, A.N.C.T., A.D.E.M.E., O.F.B.), ce congrès promet des échanges enrichissants et des regards croisés sur ce qui fait l'actualité.

Seront également présents le président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (C.N.P.M.E.M.), M. **Olivier Le Nezet**, le président du Comité national de la conchyliculture (C.N.C.), M. **Philippe Le Gal**, le président du Cluster Maritime Français (C.F.M.), M. **Frédéric Moncany de Saint-Aignan**, le président de la Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.), M. **Emmanuel de Oliveira**, la présidente du Conservatoire du Littoral, Mme **Agnès Langevine**, ainsi que les représentants des ports (F.F.P.P.) et ceux du nautisme (F.I.N., F.S.N.).



4

Les pavillons des sensibilités politiques s'effacent pour se ranger derrière une seule ambition collective et transpartisane

Le congrès de l'A.N.E.L. à Lorient transcende les clivages politiques traditionnels pour devenir le point de rassemblement des visionnaires, des passionnés et des acteurs engagés. C'est le lieu où se réunissent des individus et des compétences de tous horizons, unis par une conviction profonde : la mer et le littoral représentent l'avenir de notre planète.

Ces personnes de bonne volonté, qu'elles soient élues, experts, ou citoyens, partagent une vision commune de l'avenir. Elles croient fermement que, malgré les défis actuels, il est possible de façonner un avenir durable et désirable pour nos côtes. La présence confirmée de membres éminents du Gouvernement renforce l'importance et la pertinence de ce congrès. Leur participation souligne l'engagement national en faveur de la cause maritime et littorale.

En mettant de côté les étiquettes et les agendas personnels, les participants, y compris les représentants gouvernementaux, s'engagent dans une démarche collaborative, cherchant des solutions innovantes et viables pour les territoires côtiers français à l'horizon 2100. **Ce congrès est la preuve vivante que lorsque l'enjeu est aussi crucial, la solidarité et l'unité peuvent prévaloir sur les divisions : plus que jamais, l'A.N.E.L. soutient et fait vivre l'esprit d'équipage.**

5

Un événement qui cultive l'art de vivre sur le littoral

Le congrès de l'A.N.E.L. à Lorient n'est pas seulement un rassemblement d'experts et de décideurs ; c'est une célébration de la vie sur le littoral, une ode à la convivialité qui caractérise ces territoires uniques.

Dans l'air marin, au son des vagues, les participants partagent bien plus que des discussions et des débats : ils partagent des moments et des échanges authentiques. C'est un événement empreint d'une énergie positive palpable, où l'optimisme et la volonté d'agir pour un avenir meilleur sont contagieux. Les clivages habituels, qu'ils soient politiques, sociaux ou professionnels, s'estompent face à la passion commune pour le littoral.

Chaque atelier, chaque table ronde, devient une occasion de renforcer les liens, d'apprendre les uns des autres et de célébrer l'art de vivre sur le littoral. C'est **cette ambiance chaleureuse et cette énergie positive qui font du congrès de l'A.N.E.L. bien plus qu'une simple conférence** : c'est une expérience et un moment de partage autour de l'amour de la mer et du littoral.



PROGRAMME

Jeudi 12 octobre matin - Grand auditorium du théâtre municipal

8h30 – Accueil par les personnalités régionales et locales

9h35 – Discours de Yannick Moreau, président de l'A.N.E.L. et maire des Sables d'Olonne, sur le thème « France littorale 2100 : les élus en première ligne »

10h00 – 1ère table ronde : « Crise du logement : quelles stratégies de rééquilibrage de l'habitat à l'échelle des zones littorales ? »

11h30 – 2e table ronde : « Planifier et territorialiser les orientations de la SNML 2023-2029 »

13h00 – Intervention de Maître Guillaume Hannotin, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation

Jeudi 12 octobre après-midi (15h00-17h30) - Hôtel de ville

ATELIER N°1 – « Pollutions sur le littoral : mieux réguler à la source pour préserver nos territoires et leurs activités »

ATELIER N°2 – « Gestion résiliente et concertée de l'eau : quels outils pour accélérer l'optimisation de la ressource ? »

ATELIER N°3 – « Gestion des flux touristiques : repenser le modèle d'attractivité des littoraux à l'horizon 2100 »

ATELIER N°4 – « Avenir de la pêche et de la conchyliculture française : défendre et accompagner des filières en transition »

Vendredi 13 octobre 2023 - Grand auditorium du théâtre municipal

9h00 – 1ère table ronde : « Comité national du trait de côte : quel bilan à mi-parcours ? »

10h45 – 2e table ronde : « Décarbonation des ports, sécurité en mer, formation : défis et perspectives des activités maritimes à l'horizon 2100 »

12h30 – Discours de clôture de Yannick Moreau, président de l'A.N.E.L.

13h00 - 15h00 – Déjeuner dans le Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

15h15 - 17h30 - Visite guidée de la rade de Lorient



LES MODALITÉS PRATIQUES

1

L'accès au Congrès de l'A.N.E.L.

Le congrès de l'A.N.E.L. à Lorient se déroulera dans trois lieux emblématiques de cette cité maritime : le théâtre de Lorient (Parvis du Grand Théâtre), l'hôtel de ville de Lorient (boulevard du Général Leclerc) et la Cité de la voile Eric Tabarly (Lorient La Base, Rue Roland Morillot).

Voir le programme pour plus d'informations.

Venir à Lorient :

Depuis la gare de Nantes et de Brest : 1H30 en train.

Depuis la gare de Paris de Montparnasse : 3H00 en train.

Le congrès de l'A.N.E.L. est accessible à toute personne s'étant acquittée des frais d'inscription.

Lien d'inscription au congrès : <https://urlz.fr/nv4s>

2

L'hébergement sur place

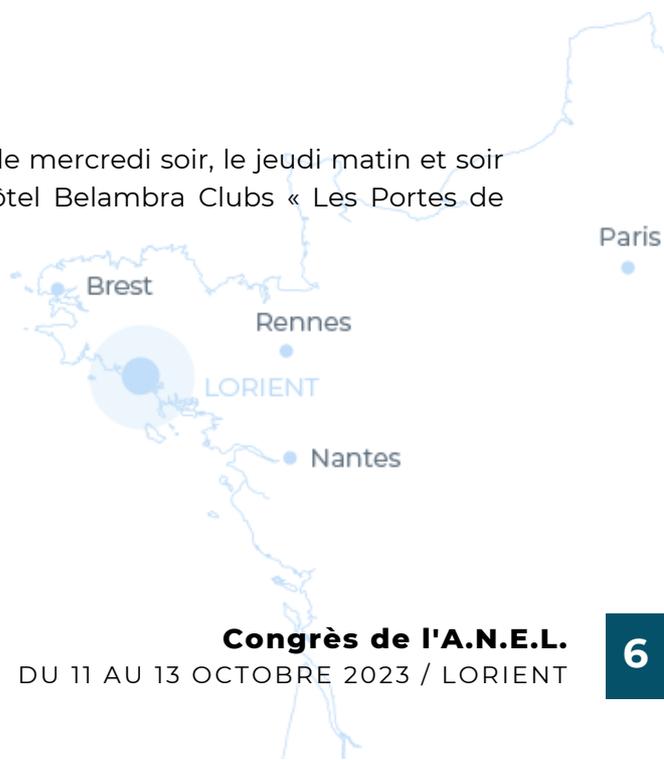
Les congressistes sont invités à se loger pour les nuits du mercredi 11 octobre et du jeudi 12 octobre prochains à l'hôtel Belambra Clubs « Les Portes de l'Océan » situé sur la route côtière, à Guidel.

Pour plus d'informations, veuillez adresser un courriel à l'adresse : anel-secretariat@anel.asso.fr ou contacter le 01 44 11 11 70.

3

Le transport

Un transport collectif gratuit sera assuré le mercredi soir, le jeudi matin et soir et le vendredi matin depuis ou vers l'hôtel Belambra Clubs « Les Portes de l'Océan ».



PRÉSENTATION DE L'A.N.E.L.



Présente en métropole et en Outre-mer, l'**Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.)** est une organisation qui rassemble près de **500 collectivités et parlementaires du littoral pour protéger et valoriser les territoires littoraux et les espaces maritimes français.**

Avec plus de 20 000 km de côtes et une zone économique exclusive (Z.E.E.) de plus de 11 millions de km², dont 97 % en Outre-mer, la France dispose du 2^e espace maritime mondial, derrière les Etats-Unis. Les façades maritimes présentent des particularités multiples selon les régions de France.

Conscient de ces enjeux, Antoine Rufenacht, député-maire du Havre décide, en 1978, de fonder l'Association Nationale des Élus du Littoral pour en faire une instance d'échange d'expériences entre les élus, les professionnels de la mer et les partenaires publics et privés.

Porte-parole des élus des littoraux depuis 45 ans, l'A.N.E.L. s'engage pour le développement durable des zones littorales et maritimes. Forte de ses partenariats avec de nombreux acteurs privés et publics, **ce « grand parti de la mer » multiplie ses actions pour favoriser les partages d'expériences, renforcer la représentation des collectivités littorales et assurer l'information des élus sur les textes législatifs et réglementaires qui concernent leur territoire.** Grâce à une expertise nationale mutualisée, l'A.N.E.L. accompagne les collectivités dans l'élaboration et l'évolution des politiques publiques d'aménagement et de gestion de l'interface terre-mer.

Présidée depuis septembre 2022 par Yannick Moreau, Maire des Sables d'Olonne et Président de l'agglomération des Sables d'Olonne, l'A.N.E.L. a pour mission première de porter la voix des élus des littoraux auprès des pouvoirs publics français et européens.

Elle est ainsi **partie prenante dans de nombreuses instances** telles que le Conseil National de la Mer et des Littoraux, les Conseils Maritimes de Façades, les Conseils Maritimes Ultramarins de Bassins, le Conseil National de la Biodiversité, le Conseil National de l'Eau, le Comité France Tourisme, le Comité France Maritime, le Comité France Océan, le Comité National du Trait de Côte. L'A.N.E.L. est également membre des conseils d'administration d'une vingtaine d'organisations dont le Conservatoire du Littoral et le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (S.H.O.M.).

En outre, **elle organise régulièrement des rencontres régionales et un congrès national**, fournissant des occasions précieuses pour le partage d'informations et la coopération entre les élus.

Par ailleurs, elle s'investit dans la production de guides pratiques et s'engage activement dans la promotion de l'économie bleue.

Enfin, elle suit les problématiques soulevées par les élus, pour s'assurer que les préoccupations spécifiques à leurs territoires soient prises en compte.

Depuis 2013, **l'expertise internationale de l'A.N.E.L. est labellisée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**, permettant de nouer des coopérations avec des collectivités littorales d'autres pays confrontés à des problématiques similaires. La venue en France, en avril 2023, d'une délégation mexicaine témoigne de la vitalité de ces synergies interlittorales.

L'A.N.E.L. collabore également avec d'autres associations d'élus telles que l'Association des maires de France (A.M.F.), l'Association nationale des élus de la montagne (A.N.E.M.), l'Association nationale des élus des territoires touristiques (A.N.E.T.T.), le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (C.E.P.R.I.) et Interco' d'Outre-mer.

Au fil des années, l'A.N.E.L. a su se spécialiser dans de multiples domaines pour lesquels elle est appelée à intervenir : la gouvernance de la mer et des littoraux ; l'adaptation des territoires littoraux aux impacts du changement climatique ; la valorisation des activités économiques et touristiques ; les dispositions de la loi littoral et ses évolutions ; les concessions de plages et domaine public maritime ; la qualité des eaux ; la valorisation du patrimoine maritime naturel et culturel ; le déploiement des énergies marines renouvelables (EMR).

Soucieuse de fournir des analyses rigoureuses et documentées, L'A.N.E.L. n'hésite pas à s'appuyer sur un réseau d'experts, d'associations, de scientifiques et d'universitaires reconnus et novateurs dans les domaines maritimes et littoraux.



LA FRANCE LITTORALE EN QUELQUES CHIFFRES

La France, avec ses 975 communes littorales réparties entre la métropole (885) et l'Outre-mer (90) et plus de 10 millions de km² se distingue par une diversité géographique sans pareil. Ces communes, bien qu'elles ne représentent que 4 % du territoire métropolitain, abritent une population dynamique de plus de 8 millions de résidents. Depuis 1962, cette population littorale a connu une croissance fulgurante de 42 %. Les territoires ultramarins ne sont pas en reste, affichant une progression impressionnante de 92 %. D'après les projections de l'I.N.S.E.E., on s'attend à ce que la population littorale franchisse le cap des 9 millions d'habitants d'ici 2040.

Sur le plan économique, la France maritime joue un rôle prépondérant. Elle contribue à hauteur de 1,5 % du PIB national, symbolisant un pilier robuste de notre économie et employant 1,7 % de la population active. En élargissant notre perspective à l'échelle européenne, cette économie bleue représente également 1,5 % du PIB de l'UE, garantissant près de 4,5 millions d'emplois directs. En 2022, le secteur maritime a brillé en générant une valeur de production de 94 milliards d'euros, soit une croissance notable de 6,4 % par rapport à l'année précédente, et en soutenant près de 388 000 emplois directs.

Le littoral français est également l'épicentre du tourisme. Ce secteur représente à lui seul environ 337 000 emplois, avec une prédominance dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Les vacanciers ont l'embarras du choix avec des destinations variées allant de la côte méditerranéenne (39 %) au littoral atlantique (33 %), en passant par la côte bretonne (18 %) et le littoral du nord (10 %). La métropole se démarque aussi par ses infrastructures et activités diversifiées, allant des plages aux ports de plaisance, en passant par les voies d'eau navigables et les sentiers de randonnée.

Cependant, la menace de l'érosion côtière devient une préoccupation croissante pour la France et ses 20 000 km de côtes (6 000 en métropole et 14 000 en outre-mer). Près d'un quart des côtes métropolitaines sont touchées par ce phénomène. De surcroît, 20 % du trait de côte est en recul, et entre 1960 et 2010, près de 30 km² de territoire côtier ont disparu. Certains départements, tels que la Seine-Maritime et la Charente-Maritime, sont particulièrement affectés. De plus, de vastes étendues du territoire côtier sont situées en zones basses, exposant ainsi de nombreuses communes littorales au risque de submersion.

Devant ces défis, **la France est à un tournant.** Le Commissariat général au développement durable nous alerte sur le fait qu'environ 1,5 million de personnes résident dans des zones potentiellement exposées à la submersion marine. De plus, parmi les 1 369 établissements Seveso en France, 207 se situent dans des communes littorales, et parmi eux, 108 sont directement menacés par les risques de submersion marine et d'érosion côtière.





ANEL

22, boulevard de la Tour-Maubourg
75007 PARIS
01 44 11 11 70
anel-secretariat@anel.asso.fr

Contact presse :
Walter Schoepfer
06 58 51 39 42
walter.schoepfer@asso.anel.fr

MERCI À NOS PARTENAIRES

